

CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE : avenant n° 1 au marché - n° 698

Le Maire expose qu'il a fallu effectuer des fondations spéciales pour la construction du groupe scolaire à LUDRES SUD.

Cette dépense non prévue au marché, s'élève à 14 486.97 F.
Un avenant n° 1 devra être signé avec l'entreprise LITTORAL NORD à CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant qui portera le n° 1 au marché signé avec l'entreprise LITTORAL NORD le 25 Avril 1974, et approuvé par Monsieur le Préfet le 25 Juin 1974.

La dépense supplémentaire s'élève à 14 486.97 F. TTC.

